



SAVENCIA SA informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le :

Jeudi 23 avril 2020 à 10 heures 30  
au siège social : 42 rue Rieussec – 78220 VIROFLAY (\*)

(\*) Avertissement – COVID-19 : Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée générale devant se tenir le 23 avril 2020 sont aménagées.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'assemblée générale mixte de la société du 23 avril 2020, sur décision du Conseil d'administration, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les actionnaires pourront voter ou donner pouvoir au président, soit par correspondance en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet, disponible dans la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site de la Société SAVENCIA SA. Ces moyens de vote à distance mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site de la Société SAVENCIA SA.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) du 16 mars 2020.

L'avis de réunion qui contient notamment l'ordre du jour de cette assemblée et les projets de résolutions qui lui seront soumis ainsi que leur présentation, peuvent être consultés dans l'espace Assemblée Générale du site Internet de la société (<http://www.savencia-fromagedairy.com>)

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Viroflay le 2 avril 2020